



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 6 septembre 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant :

N° 1071-78-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome »

- Ce projet de règlement a pour objet de permettre l'utilisation d'un bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome comme bâtiment accessoire dans les zones agricoles et industrielles, et ce, sous certaines conditions.

Une séance publique de consultation aura lieu mardi le 4 octobre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 12 septembre 2022.

Brigitte Beuparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe